



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-051

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DES ÉCOLES PRIVÉES

DÉLIBÉRATION : 2026-051
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES INSTANCES DES ÉCOLES PRIVÉES

RAPPORTEUR : Sarah TENDRON

Il convient de désigner les représentants du conseil municipal dans des différentes instances des écoles privées.

La désignation des membres des conseils d'écoles doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- de désigner les représentants de la Ville dans les organismes listés ci-dessous :

1 - Ecole privée Saint-Hermeland

Il est proposé de désigner Madame **Sarah TENDRON** pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'école Saint-Hermeland.

2 - Ecole privée Saint-Dominique

Il est proposé de désigner Monsieur **AJAIN CHAUVET** pour représenter la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'école Saint-Dominique.

3 - Ecole Diwan Saint-Herblain

Il est proposé de désigner Madame **Solen PEDRON** pour représenter la Ville au conseil d'école de l'école Diwan Saint-Herblain.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

35 voix POUR

10 ABSTENTIONS

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Hugo COLLET



Bertrand AFFILÉ

